

LE PRADELAIN

**Prades d'Aubrac
aux portes de l'Aubrac**



Vie de la commune - Conseil municipal – Associations - Événements

**Bulletin municipal n° 35
Juillet 2025**

Expo Prades d'Aubrac

SALLE D'ANIMATION - PRADES D'AUBRAC



Geneviève MESTRE

**05 juillet
au
31 août
2025**



Marie-Jo et Didier KREMER



Charles BOURIANNE

**MARDI - JEUDI - SAMEDI - DIMANCHE
DE 16H00 A 19H00**



EDITORIAL

Chères Pradelaines, Chers Pradelains,

Ce numéro du Pradelain est l'avant-dernier de notre mandature. Le numéro 36, qui sera donc le dernier, paraîtra en janvier 2026 en pleine campagne électorale, nous ne pourrons donc pas, comme le dicte la loi, faire le bilan de nos douze années d'activité. C'est donc à présent que je viens faire le bilan de ce que nous avons réalisé pour la commune.

La première réalisation fut les Chemins de Dédé, deux parcours dans le bois d'Aubrac où quatorze panneaux thématiques ont été posés. A cet instant, j'ai une pensée particulière pour Dédé Marignes qui s'était investi totalement pour ce projet.

Ensuite, nous avons refait totalement le traitement de l'eau, avec la construction du réservoir du Couderc du Belnom. La salle de la Mairie a été rafraîchie avec de nouveaux bureaux et de nouvelles étagères et armoires. L'acoustique de la salle d'animation a été améliorée, elle est occupée toutes les semaines par différentes associations et l'expo de l'été.

En ce qui concerne les cimetières, les allées de celui de Born ont été refaites et quatre columbariums ont été construits. A Prades, douze columbariums sont en place, les murs de soutènement et d'enclos du nouveau cimetière ont été construits tout comme le parking.

La seconde partie du « Cœur de Village » du bourg de Prades a été réalisée, avec l'enfouissement de tous les réseaux, l'éclairage public, l'assainissement, l'aménagement du Puech avec les murs et la fontaine en granit, la rénovation du monument aux morts. Ce chantier a duré un an et a dépassé le million d'euros d'investissement.

Nous avons mis en place l'adressage pour toute la commune ce qui n'a pas été simple et a pris un temps fou. La numérisation de l'état civil, autrement dit il n'est plus nécessaire d'aller chercher les documents dans les vieux registres.

Nous avons acheté : le tracteur, plus pratique que le camion, une tondeuse auto-portée, une benne, remplacé le 4x4. Deux défibrillateurs ont été mis en place à Prades et à Born.

Nous avons aussi amené l'eau publique à Roques, Lescure Neuve, Vioulac, Vioulaguet, et une partie des sectionnaux. La voirie de tous les hameaux de la commune a été refaite y compris le parking et les rues de Brameloup, exception faite de Vioulaguet qui est prévue pour l'an prochain. L'aménagement du Lac des Picades et son curage réalisé avec la collaboration de l'ONF et de la Fédération de Pêche.

La restauration de l'église : le Christ en croix qui a trouvé sa place dans la chapelle St Joseph, le retable du XVIème siècle, la tête d'Esopé, philosophe de l'antiquité. Pour tout cela nous avons eu le premier prix du patrimoine. La vierge du Puech a aussi été restaurée : socle et peinture.

Aménagement des quatre gîtes communaux avec une salle commune. Les employés communaux travaillent actuellement sur le gîte voisin de la Mairie qui sera terminé à la fin

du mandat, ce chantier étant fait en interne sans subvention. La réhabilitation de l'ancienne poste en habitation est en cours.

Deux parcours de geocaching (jeu de piste avec l'aide du GPS) au départ de la station de Brameloup ont été récemment mis en place, pour les enfants et leurs parents.

Nous avons, chaque année, organisé soit une conférence, soit une pièce de théâtre et un concert chaque été.

Tous ces chantiers ont été faits successivement sans aucun temps mort et sans déséquilibrer le budget de la commune qui reste excédentaire.

Bien entendu, nous avons obtenu des aides importantes de l'État, du Département et de la Région. La Communauté des Communes nous a aidé sur la seconde partie du « Cœur de Village ». Sans ces instances rien n'aurait pu être possible et je les en remercie.

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas chômé. Nous aurions probablement pu faire encore mieux j'en suis convaincu. Il reste encore du travail afin que notre petite commune vive encore longtemps.

Je vous souhaite, Chères Pradelaines, Chers Pradelains et estivants un très bon été, et vous assure que lorsqu'il y a une volonté on trouve toujours un chemin.

Roger Auguy,
Maire de Prades d'Aubrac

SOMMAIRE

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 février 2025	p. 5
du 14 avril 2025	p. 6
du 23 mai 2025	p. 10

LA VIE DE LA COMMUNE ET DES ASSOCIATIONS	p. 12
---	--------------

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025

Lors de sa séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1025D – Bien de section de Prades d'Aubrac – Avis défavorable des électeurs

Suite à la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AH 0002 (environ 84 m²), les électeurs de la section, convoqués le 23 février suivant l'arrêté du maire n°04/2025 ont donné leur avis (20 pour, 10 contre le projet) ; la majorité requise étant de 22 pour, le vote de la section est défavorable à la vente d'une partie de la parcelle AH 0002.

1125D – Achat parcelle à la famille Cabrolhier

La station d'épuration du bourg de Prades d'Aubrac est située sur des parcelles privées appartenant à la famille Cabrolhier, la commune bénéficiait jusqu'à ce jour à titre gratuit de la jouissance de ces terrains. La famille Cabrolhier vend son domaine et, afin de régulariser la situation, il est proposé à la commune d'acquérir cette parcelle privée, résultant de la division des parcelles AI 68, 85 et 252 d'une superficie de 1 961 m² à 6,37 € le m² soit un total de 12 500,00 € à la commune de Prades d'Aubrac.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de cette parcelle.

1225D – Fixation de la redevance de la taxe d'assainissement

Le service d'assainissement collectif est un service public dont le financement est assuré en particulier par la perception de redevance auprès des usagers (part fixe et part variable).

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

- part fixe (abonnement) : 110 euros HT
- part variable : 1,50 euro par m³ consommé

Questions diverses :

- règlement sectionnaux
- vitesse dans Prades
- Lac des Picades
- voirie
- gîte n° 7
- agence postale conférence 14 mars
- concert
- pompes incendie
- terrain évêché Born

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

Lors de sa séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1325D – Approbation des comptes 2024 pour les budgets COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT LA JONQUIERE

Après s'être fait présenter les budgets de la COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT et du LOTISSEMENT LA JONQUIERE de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y

rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement, le Conseil Municipal déclare à 9 voix pour que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

1425D – Approbation CFU LA JONQUIERE 2024

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif pour le budget LA JONQUIERE 2024 dont les écritures sont en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal, Trésorier d'Espalion et s'établit ainsi :

Section de fonctionnement	
DEPENSES	RECETTES
0 €	0 €

Résultat 2024 : 0 €

Résultat antérieurs reportés 5 289,01€

Excédent de fonctionnement reporté 5 289,01€

Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES
0 €	0 €

Résultat 2024 : 0 €

Résultat antérieurs reportés – 16 568,98€

Déficit d'investissement reporté -16 568 ,98€

1525D – Taux fonciers 2025

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 23,46%
- Taxe foncière (non bâti) :11,16%
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale : 6,21%

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants , décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux sur le bâti, le non bâti et le taux des résidences secondaires pour 2025.

1625D – BP COMMUNE 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le **budget COMMUNE** pour l'exercice 2025. Ce document présente une balance générale comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	887 958,92 €	887 958,92 €
Section d'Investissement	643 026,46 €	643 026,46 €
TOTAL	1 530 985,38€	1 530 985,38 €

Après en avoir délibéré **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget COMMUNE 2025.**

1725D – BP LA JONQUIERE 2025

Monsieur le Maire expose le budget lotissement LA JONQUIERE 2024 qui s'articule comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	30 837,93 €	30 837,93 €
Section d'Investissement	16 578,98 €	16 578,98 €
TOTAL	57 416,91 €	57 416,91 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget LA JONQUIERE 2025.**

1825D – Approbation CFU COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Président de séance, vote à l'unanimité le compte administratif pour le budget LA COMMUNE 2024 dont les écritures sont en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal, Trésorier d'Espalion et s'établit ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
	314 406,40€	369 925,11 €

Résultat 2024 : **55 418,71 €**

Résultat antérieurs reportés **485 190,64 €**

Excédent de fonctionnement reporté 540 609,35 €

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
	92 821,97€	696 140,78 €

Reste à réaliser 30 000,00 €

Résultat 2024 : **573 318,81 €**

Résultat antérieurs reportés **-236 108,02 €**

Excédent d'investissement reporté 337 210,79€

1925D Approbation CFU EAU COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Président de séance, vote à l'unanimité le compte administratif pour le budget EAU COMMUNE 2024 dont les écritures sont en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal, Trésorier d'Espalion et s'établit ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
	33 288,30 €	61 067,13 €

Résultat 2024 **27 778,93 €**

Résultat antérieurs reportés **78 707,26 €**

Excédent de fonctionnement reporté 106 486,09 €

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
	6 839,85 €	22 489,00 €

Résultat 2024 15 649,15 €

Résultat antérieurs reportés **100 257,43 €**

Excédent d'investissement reporté 115 906,58 €

2025D – BP EAU COMMUNE 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le **BUDGET COMMUNE EAU** pour l'exercice 2025. Ce document présente une balance générale comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	165 374,09 €	165 374,09 €
Section d'Investissement	176 036,62 €	176 036,62 €
TOTAL	341 410,71 €	341 410,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité, le BUDGET COMMUNE EAU 2025.**

2125D – APPROBATION CFU ASSAINISSEMENT EAU 2024

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Président de séance, vote à l'unanimité le compte administratif pour le budget ASSAINISSEMENT COMMUNE 2024 dont les écritures sont en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal, Trésorier d'Espalion et s'établit ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
	35 708,97 €	22 721,09 €

Résultat 2024 : - 12 987,88 €

Résultat antérieurs reportés **2 340,80 €**

Déficit de fonctionnement reporté - 10 647,08 €

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
	35 239,12 €	29 284,76 €

Résultat 2024 : - 5 954,36 €

Résultat antérieurs reportés **98 826,34 €**

Excédent d'investissement reporté 92 871,98 €

2225D – BP ASSAINISSEMENT COMMUNE 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le **budget COMMUNE ASSAINISSEMENT** pour l'exercice 2025. Ce document présente une balance générale comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	50 345,71 €	50 345,71 €
Section d'Investissement	122 156,74 €	122 156,74 €
TOTAL	172 502,45€	172 502,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité, le budget COMMUNE ASSAINISSEMENT 2025.**

2325D - DESIGNATION DES PATRES 2025

LIEU	NOM	Nombre de bovins
BORN	ARTIS Serge	15
	SABRIE Christophe	20
	SABRIE Alain	10
LE BRU	ALAZARD J-Michel	30
LE VIALARET	JAROUSSE Laurent	12
	SOLINHAC Alexis	10
	VILLARET Bertrand	14
	TOTAL	111

2425D – Mise à disposition personnel pour assainissement

Au 1^{er} avril 2025, la communauté de communes assume la compétence assainissement collectif pour 10 communes. Il est proposé de prévoir l'intervention des communes sur les réseaux d'assainissement, les stations d'épuration et l'ensemble des dispositifs afférents au service pendant quelques mois pour la communauté de communes par prestations de service.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser le maire à signer avec la communauté de communes une convention de prestations de services selon les modalités suivantes :

Tarif : 24 €/heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de conclure avec la communauté de communes une convention de prestations de services par laquelle la commune interviendra pour la communauté de communes sur les ouvrages et réseaux d'assainissement collectif au tarif de 24 €/heure;
- dit que ces conventions prendront fin le 31 décembre 2025.

2525D – Achat parcelle AH 160

Le Maire expose que le garage communal a été construit sur une parcelle AH 160 appartenant au diocèse de Rodez par accord verbal. Début 2025, le responsable Immobilier du diocèse de Rodez a pris contact avec la commune afin de régulariser cette situation et propose la cession au prix de 1000 €.

Afin de régulariser la situation il est proposé à la commune d'acquérir cette parcelle privée.

Considérant l'offre du Diocèse de Rodez et Vabres 13 avenue Victor Hugo 12000 RODEZ de vendre la parcelle AH 160 pour la somme de 1000 € à la commune de Prades d'Aubrac.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte l'acquisition de ladite parcelle,
- autorise le Maire à signer les actes et tous documents afférents à cette acquisition,
- dit que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- dit que les dépenses de cette vente sont inscrites au budget communal.

2625D – Demande subvention église de Lunet

Monsieur le Maire expose que, dans la continuité de la sauvegarde du patrimoine, la commune de Prades-d'Aubrac souhaite engager le projet de restauration de l'église de Lunet dédiée à Sainte Marie Madeleine.

Cet édifice religieux présente aujourd'hui des fragilités en plusieurs endroits. En effet, à l'intérieur, certaines chapelles souffrent de dégradations dans leurs maçonneries, tout particulièrement sur les voûtes structurelles.

Un diagnostic pour la restauration de l'église est nécessaire avant éventuels travaux.

Le coût de l'opération s'élève à 9 300 € HT

Nous sollicitons la fondation « la Sauvegarde de l'Art Français » pour une aide financière.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord pour la réalisation de cette opération d'un montant de 9 300 € HT.
- sollicite une subvention auprès de la fondation « la Sauvegarde de l'Art Français »,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Questions diverses :

- restauration du monument aux morts
- suite au transfert assainissement, achat du terrain de la salle par la Communauté de Communes
- Geocach à Brameloup

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2025

Lors de sa séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

2825D – Versement trésorerie des budgets communaux assainissement collectif

Afin de faciliter les premiers paiements et dans l'attente de l'encaissement des recettes issues des redevances, Monsieur le Maire propose que la commune transfère le montant du compte 515 (trésorerie) constaté à la clôture du budget annexe assainissement collectif au bénéfice du budget annexe assainissement collectif n° 30217 de la communauté de communes récemment créé.

Cette somme constitue une avance de trésorerie dans l'attente de la signature de la convention financière de transfert de cette compétence à intervenir entre la communauté de communes et la commune.

Cette convention déterminera notamment les résultats définitifs des comptes 001 et 002 à transférer en tout ou partie ainsi que le solde définitif à verser au budget annexe intercommunal de sorte que, suivant le montant de l'avance de trésorerie attribuée, une somme complémentaire sera appelée ou reversée à la commune.

Ce versement est extra budgétaire via les comptes de tiers sur présentation d'un ordre de paiement de l'ordonnateur (pas d'émission de mandat) et sur présentation des délibérations conjointes de la commune et de la communauté de communes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le versement de la trésorerie, à titre d'avance, constatée à la clôture du budget annexe communal « assainissement collectif » soit la somme de 50 000 €,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions à ce sujet.

2925D – Dissolution et conditions de liquidation du Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais

L'Arrêté Préfectoral n°2016-112-05-BCT du 21/04/2016, pris conformément aux dispositions de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 prévoyait la dissolution du Syndicat mixte des Communes de l'Aubrac Aveyronnais (SCAA) au 1er janvier 2017.

Suite à quoi, considérant les actifs du SCAA et la dette correspondante (emprunt de la Maison de l'Aubrac), les engagements du SCAA vis-à-vis des exploitants de la Maison de l'Aubrac (SARL Couleurs Aubrac) et le projet de Parc naturel régional de l'Aubrac en cours de création qui aurait pu reprendre les activités du SCAA sur un périmètre élargi, le SCAA et l'ensemble de ses collectivités membres avaient, par délibérations concordantes, exprimé leur désaccord avec les dispositions inscrites au SDCI et l'Arrêté préfectoral et par conséquent refusé la dissolution du SCAA.

Les services de la Préfecture en avaient pris acte et avaient retiré l'obligation de dissolution du SCAA au 01/01/2017 du SDCI laissant au SCAA la possibilité d'engager et d'effectuer la démarche de dissolution en temps et en heures voulus.

Aujourd'hui,

- considérant la possibilité pour le SCAA de rembourser l'emprunt de la Maison de l'Aubrac ,
- considérant la possibilité de mutation foncière de la Maison de l'Aubrac au bénéfice de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène (CC ACV) pour un euro symbolique, plus rien ne s'oppose à ce que le SCAA, en collaboration avec tous les acteurs concernés (Préfecture, DDFIP, collectivités membres du SCAA, CC ACV, PNR de l'Aubrac, Mairie de Laguiole, SARL Couleurs Aubrac, Jardin Botanique...), engage la démarche de dissolution du

SCAA.

Pour ce faire :

- le conseil syndical du SCAA, lors du comité syndical du 11/04/2025, ayant accepté à la fois le principe de la dissolution au 31/12/2025 et les conditions de liquidation proposées, doit saisir chaque organe délibérant des collectivités membres du SCAA afin qu'ils délibèrent favorablement et dans les mêmes termes ;
- chaque organe délibérant des collectivités membres du SCAA doit accepter à la fois le principe de la dissolution au 31/12/2025 et les conditions de liquidation proposées dans les 3 mois suivant la saisie ;
- en parallèle, le SCAA doit :
 - ✓ rembourser l'emprunt de la Maison de l'Aubrac par anticipation ;
 - ✓ céder la Maison de l'Aubrac à la CC ACV pour l'euro symbolique ;
 - ✓ exécuter son budget tel que voté le 11/04/2025

La Préfecture prendra alors un Arrêté mettant fin aux compétences du SCAA au 31/12/2025.

Un Comité Syndical sera réuni début Janvier 2026 pour voter le CFU 2025 et remplir les conditions de liquidation du SCAA (répartitions). La Préfecture pourra alors prendre un Arrêté de liquidation du SCAA.

Monsieur le Président du SCAA précise qu'avant la dissolution effective et définitive du SCAA, et dans les 6 mois maximum qui suivent l'Arrêté préfectoral mettant fin aux compétences du Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais, il sera nécessaire de voter un CFU de clôture.

Après en avoir largement débattu, les membres du Conseil municipal procèdent au vote.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs, décide de se prononcer favorablement à la fois sur le principe de la dissolution du SCAA au 31/12/2025 et sur les conditions de liquidation proposées.

3025D – Clôture budget annexe Lotissement La Jonquière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de clôturer le budget annexe du lotissement LA JONQUIERE à compter de ce jour,
- de transférer le déficit ou l'excédent au budget principal,
- de transférer la voirie au budget principal,
- dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Questions diverses :

- Vioulaquet
- Geocach
- Chantier ancienne poste
- Cantaloube
- Cimetière
- Assainissement
- DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

LA VIE DE LA COMMUNE ET DES ASSOCIATIONS

LES RUGISSANTS A BOZOULS

Dimanche 19 janvier, une trentaine de membres de l'association se sont retrouvés au restaurant « La Grange » de Bozouls pour partager un moment de convivialité autour d'un bon repas.



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE

Jeudi 27 février avait lieu la réunion annuelle du Groupement de défense sanitaire (GDS) au cours de laquelle a été abordée l'actualité sanitaire relative notamment à la rhinotrachéite infectieuse bovine, la besnoitiose, la diarrhée virale bovine, la fièvre catarrhale ovine et la maladie hémorragique épizootique, pour lesquelles le dépistage et la vaccination permettent d'atténuer l'impact de la maladie et de réduire la mortalité.



ATELIERS MEMOIRE

Tous les mardis du 4 mars au 13 mai, 16 personnes de plus de 60 ans se sont réunies à la salle d'animation pour assister à ces ateliers, animés par Justine Raynal, coordinatrice du Point info seniors (Centre Social du Pays d'Olt) et Sophie Bruel animatrice seniors. Les exercices pratiques ont notamment permis aux participants de faire le lien entre mémoire et activité physique régulière, alimentation équilibrée, sommeil...



CONCOURS AGRICOLE

Cette année, Benoît Serres a remporté, avec Sultan, le deuxième prix dans la catégorie jeune taureau d'Aubrac au concours du Salon International Agricole à Paris.

Ce prix vient confirmer la qualité du travail effectué par les éleveurs de notre commune.



CONFERENCE LOUIS MERCADIÉ

Jeudi 14 mars Louis Mercadié, à l'invitation de la mairie, a donné une conférence sur « L'histoire des villages de la vallée du Lot, de Saint Geniez jusqu'à Conques » à la salle des fêtes.

La cinquantaine de personnes présentes ont pu apprécier l'histoire et les anecdotes de ces territoires, avec un petit détour par la commune de Prades d'Aubrac.



LES RUGISSANTS A SAINT MARTIN DE LENNE

Samedi 5 avril, les Rugissants se sont réunis au restaurant « Chez Rose » pour partager un bon repas dans une ambiance chaleureuse.



QUINE DES BEBES DU PEROU

Dimanche 6 avril, de nombreux pradelains ont participé au quine en faveur de l'association Pour les bébés d'Alto Salaverry, au Pérou, qui a rencontré un grand succès, comme chaque année.



OUVERTURE DE LA PECHE AUX PICADES

Le week-end du 11 au 13 avril, quelques courageux ont bravé les intempéries pour l'ouverture de la pêche. Ce lieu agréable attire régulièrement de nombreux amateurs qui viennent y passer quelques heures de détente en famille.



REPAS DE LA DANSE

Jeudi 24 avril, les danseurs de Prades et leurs conjoints se sont retrouvés au restaurant Le Lion d'Or à Saint Geniez d'Olt pour le repas de fin de saison. Les soirées danse, animées par Thérèse et Brigitte, reprendront en septembre.



ROGAINE EN AUBRAC

Samedi 26 avril avait lieu la 6ème édition de la Rogaine en Aubrac, course d'orientation à laquelle 200 personnes s'étaient inscrites. Partis d'Aubrac, les concurrents devaient trouver des balises réparties sur un territoire d'environ 40 km². Ils se sont tous retrouvés ensuite à Prades pour un repas préparé par la société de chasse.



LES RUGISSANTS AU BOWLING

Samedi 10 mai, une vingtaine de membres de l'association se sont retrouvés pour une soirée conviviale au bowling du Rouergue.



FLEURISSEMENT DE PRADES ET DE BORN

Vendredi 16 mai, les bénévoles de Prades et de Born se sont réunis pour fleurir les villages, comme chaque année.

A Born, un « kiosque à livres » a été aménagé par Jean-louis et Viviane, nouveaux habitants.

A Prades une « bibliothèque de rue » a été installée par Nana Rose sous l'abri-bus en juillet.



VISITE D'ELEVAGE

Vendredi 23 mai, dans le cadre de la Fête de l'Estive, l'association des éleveurs Aubrac du Pays d'Olt a organisé des visites de deux élevages, dont celui de Clément Serres à Prades.



REPAS DE LA COUTURE

Vendredi 20 juin les pradelaines du Club couture et leurs conjoints se sont retrouvés à l'Auberge du Lac de Mandailles. Une soirée pour continuer de partager les moments agréables passés ensemble tout au long de l'année.



VERNISSAGE EXPO PHOTOS

Samedi 5 juillet à la salle d'animation avait lieu le vernissage de l'expo photos de l'été, en présence des photographes : Charles Bourianne, Marie-Jo et Didier Kremer et Geneviève Mestre.





REPAS DE L'AMITIE A PRADES

Vendredi 18 juillet à l'extérieur de la salle des fêtes, une quarantaine de pradelains et d'invités se sont réunis pour partager, comme chaque année, des tartes salées, des salades, des fruits de saison et des pâtisseries, le tout dans la bonne humeur.



CONCERT A L'EGLISE DE PRADES

Jeudi 24 juillet, à l'initiative de Nana Rose, a été organisé un concert surprise avec deux des interprètes du Festival en Vallée d'Olt, hébergés à Prades. Coralie (hautbois) et Pablo (violon) ont enchanté les pradelains, venus nombreux, par leur prestation éclectique (Telemann, Brahms, Mozart, musique irlandaise, musique de film...).



REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE EN LOGEMENT LOCATIF

Le jeudi 30 janvier a eu lieu la première réunion de chantier, à la mairie, avec Frédérique Bages et Magali Aldebert architectes et les 13 entreprises retenues pour ce projet, pour la signature des documents relatifs au projet de transformation du bâtiment en logement locatif.

Les travaux sont financés par la commune, le Département et le Fonds vert (Ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Ecologique) et de l'Etat.

Des réunions de chantier se tiennent tous les lundis en présence de Mme Bages, des entrepreneurs présents sur le chantier, du maire et de deux élus du conseil municipal.

Les travaux devraient se terminer en fin d'année 2025 ou tout début d'année 2026.

A partir du mois de septembre, les portes et fenêtres seront posées, le plombier et l'électricien pourront intervenir ensuite.

La maison, d'une surface habitable d'environ 100 m², avec deux chambres, sera louée à l'année. Cette rénovation permettra à une famille de s'installer à Prades.

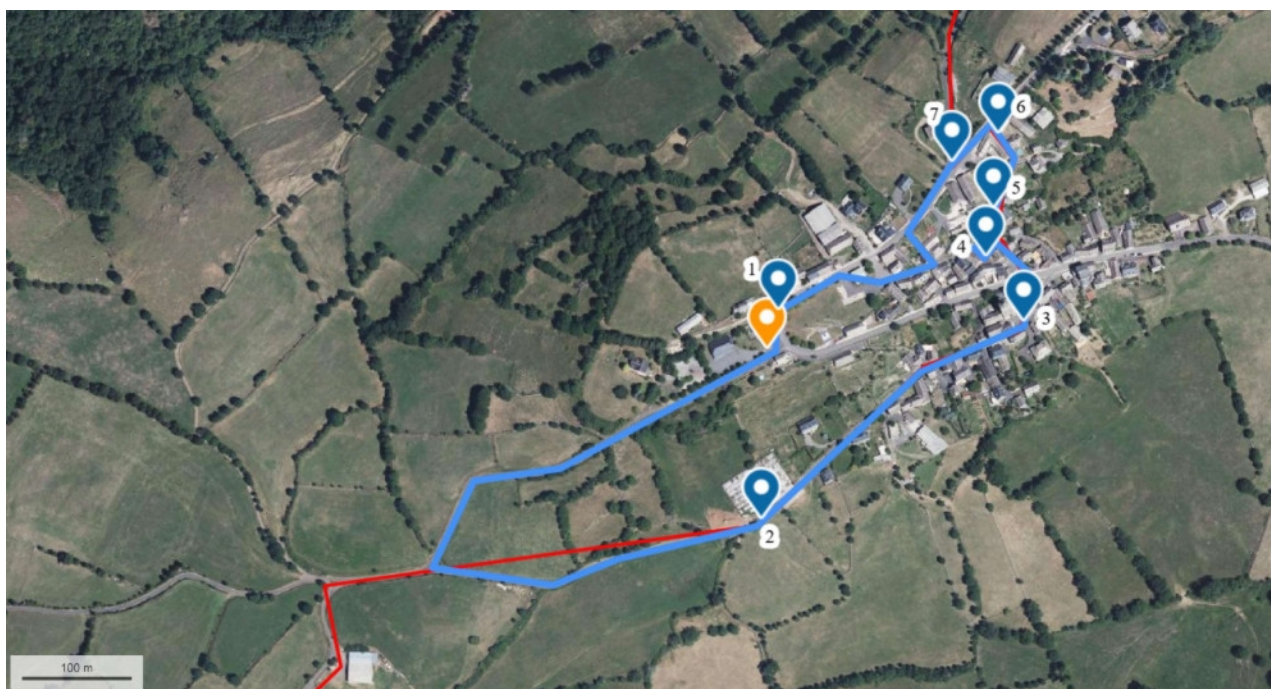


SUR LES TRACES DES MOINES D'AUBRAC

Ce projet de chemin reliant Aubrac aux Bourines en passant par les communes de St Chély d'Aubrac, Prades d'Aubrac, St Côme d'Olt, Lassouts, Gabriac et Bertholène (la commune de Castelnau de Mandailles s'est retirée du projet) a fait l'objet, depuis 2022, de nombreuses réunions entre élus, accompagnés par les offices de tourisme et divers intervenants (PNR, PETR, Département, Claude Petit historien...).



Cloé Alriquet, muséographe basée à Millau, apporte son concours à la structuration du projet.



Le tracé a été défini pour chacune des communes (en rouge sur la carte, le parcours commence au Moulin de Prades, remonte par le Serre, puis les Cousteilles, rejoint l'église par le centre du village, puis la route du Caussanel et rejoint le col du Trescol par le chemin qui part de la Devezette), ainsi qu'une boucle (en bleu sur la carte) permettant de visiter le village et ses différents points d'intérêt (église, ruelles et maisons anciennes, vue sur le château de la Salle, croix de chemin...). Des panneaux d'information seront disposés sur les parcours, destinés principalement aux familles.

PROGRAMME FETE DE PRADES

Vendredi 8 août :

21h - concours de belote

Samedi 9 août :

14h - concours de pétanque en triplette

20h - apéro-concert avec le groupe "Les Duganels" et "Shine"

à partir de minuit - bal disco

Dimanche 10 août :

à partir de 16h - début des jeux (poids du taureau, châteaux gonflables, pêche aux canards, tombola...)

20h30 - repas dansant avec l'orchestre "Guillaume Fabre"



au dessus du Bru

DECHETTERIE DE SAINT GENIEZ D'OLT
Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00
samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

MAIRIE DE PRADES D'AUBRAC
Horaires d'ouverture

mardi et vendredi de 8h30 à 12h30
jeudi de 13h30 à 17h00

tél : 05 65 48 71 81 / 06 87 09 29 37
site internet : www.pradesdaubrac.fr
email : contact@pradesdaubrac.fr

La mairie sera fermée du 7 au 22 août inclus
En cas d'urgence, appeler le 06 87 09 29 37